



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2018-106

PUBLIÉ LE 24 OCTOBRE 2018

Sommaire

03_Préf_Präfecture de l'Allier

03-2018-10-24-002 - délégation signature EHPAD Gannat (1 page) Page 3

03-2018-10-24-001 - Extrait de l'arrêté 3125-2018 du 24 octobre 2018 relatif à la suppléance de Mme la préfète par Mme la sous-préfète de Montluçon le 16 novembre 2018 (1 page) Page 5

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2018-10-24-002

délégation signature EHPAD Gannat

*Extrait de la décision n° 2018-06 DS du 24 octobre 2018 conférant délégation de signature à Mme
Maryline GASULLA*

EHPAD FRANCOIS MITTERRAND A GANNAT

Extrait de la décision n° 2018-06 DS du 24 octobre 2018 conférant délégation de signature à Mme Maryline GASULLA

ARTICLE 1

Durant l'absence programmée de Monsieur Christian VERRON, Directeur, délégation de signature est conférée à **Madame Maryline GASULLA**, Attachée d'Administration Hospitalière, responsable du Bureau des Ressources Humaines, à effet de signer tous actes, toutes décisions, tous documents relevant des attributions du Directeur et tous documents relevant des attributions de l'ordonnateur (mandats, bordereaux de paiement, titres de recettes) dans le cadre de la gestion courante.

ARTICLE 2

Le montant des bons de commande, ainsi que des devis, devra être inférieur à 1 500.00 € H.T.

ARTICLE 3

Cette décision prendra effet pour la période du **Lundi 29 octobre au Vendredi 2 novembre 2018 inclus**.

ARTICLE 4

Madame Maryline GASULLA, Attachée d'Administration Hospitalière, tiendra la liste exhaustive des documents signés en vertu de la présente délégation et remettra les pièces signées par délégation à Monsieur Christian VERRON, Directeur, dès son retour.

Fait à Gannat, le 24 octobre 2018

Le Directeur,

Signé

Christian VERRON

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2018-10-24-001

Extrait de l'arrêté 3125-2018 du 24 octobre 2018 relatif à
la suppléance de Mme la préfète par Mme la sous-préfète
de Montluçon le 16 novembre 2018

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté 3125-2018 du 24 octobre 2018 relatif à la suppléance de Mme la préfète par Mme la sous-préfète de Montluçon le 16 novembre 2018

Article 1^{er} – En l'absence de **M. Dominique SCHUFFENECKER**, secrétaire général, **Mme Marie-Thérèse DELAUNAY**, sous-préfète de Montluçon est désignée pour assurer ma suppléance pendant mon absence, **pour la journée du vendredi 16 novembre 2018.**

Article 2 – La sous-préfète de Montluçon est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 24 octobre 2018

La Préfète,

Signé

Marie-Françoise LECAILLON